

Le 5 mars 2026

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case Postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Dépôt de la preuve écrite et de la planification de l'audience de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)

Dossier: R-4320-2025 - Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa décision procédurale A-0009, la FCEI dépose sa preuve écrite qu'elle fera valoir lors de l'audience du présent dossier (Sujet 1).

De plus, conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa lettre A-0017, la FCEI dépose sa planification d'audience du présent dossier (Sujet 1).

La liste des témoins de la FCEI : Antoine Gosselin, analyste de la FCEI

Le temps requis pour la présentation de la preuve de la FCEI : 20 mins

Le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible : 45 mins pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir

Le temps prévu pour l'argumentation de la FCEI : 25 mins

Cordialement,



Me Charles Turmel
Procureur de la FCEI

Cc : Me André Turmel
Procureur de la FCEI